

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00709

Numéro SIREN : 523 648 756

Nom ou dénomination : AURELLO TRADING COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2018 sous le numéro de dépôt 8278

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/12/2018

Numéro de dépôt : 2018/8278

Déposant :

Nom/dénomination : AURELLO TRADING COMPANY

Forme juridique :

N° SIREN : 523 648 756

N° gestion : 2010 B 00709



SARL AURELLO TRADING COMPANY.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 19 RUE AUGUSTE LECHESNE

14000 CAEN (CALVADOS)

RCS CAEN 523 648 756 00022

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 10/12/2018.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice, s'élevant à 20678,13 euros, de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------------|
| - Bénéfices 2018 (du 01/07/2017 au 30/06/2018) | ...20678,13.... € |
| - au compte « Report à nouveau »..... | -0..... € |
| - Dotation à la réserve légale « 10 % du capital social »..... | - ...0..... € |

Total..... 20678,13.....€

La total s'élevant à 20678,13 euros sera affecté dans autres réserves,
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Aurello



(Handwritten signature)

Désignation de l'entreprise EURL AURELLO TRADING COMPANY			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise 19 rue Auguste Lechesne 14000 CAEN						
Numéro SIRET* 5 2 3 6 4 8 7 5 6 0 0 0 2 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12			
			Exercice N clos le 30/06/2018			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	90 000	012	90 000
		Autres*	014	1 460	016	1 460
	Immobilisations corporelles*		028	95 356	030	30 336
	Immobilisations financières* (1)		040	3 000	042	3 000
	Total I (5)		044	189 816	048	31 796
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	51 944	062	51 944
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	1 368	074	1 368
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	62 966	086	62 966
	Charges constatées d'avance *		092	2 483	094	2 483
Total II		096	118 762	098	118 762	
Total général (I + II)			110	308 579	112	276 782
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		5 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		500	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		115 467	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		20 678	
	Provisions réglementées		140			
Total I			142		141 645	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		81 386	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		27 684	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	17 627	26 065	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176		135 137	
Total général (I + II + III)			180		276 782	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	64 311
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL AURELLO TRADING COMPANY		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 30/06/2018				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209	210	433 162	
	Production vendue	biens	et livraisons		215	214	
			services*	intracommunautaires		217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	977
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	232	434 199	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	322 153
	Variation de stocks (marchandises)*					236	2 099
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	11
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	42 361
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 841	244	3 873
	Rémunérations du personnel*					250	16 875
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 833
	Dotations aux amortissements*					254	13 398
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	264	407 609	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	270	26 590	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	21	
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	2 330	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	3 603		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	310	20 678	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	20 678	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	3 414		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	43	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	304	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	56		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	23 831	
				Déficit col. 2	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	23 831	
				Déficit col. 2	372		

Cegid Group



Handwritten signature

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	90 000	402		404		406		90 000			
	Autres	410	1 460	412		414		416		1 460			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	30 077	432		434		436		30 077			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	48 556	442		444	500	446		48 056			
	Installations générales agencements divers	450	6 448	452		454		456		6 448			
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	10 773	472		474		476		10 773			
Immobilisations financières		480	3 000	482		484		486		3 000			
TOTAL		490	190 316	492		494	500	496		189 816			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 460	502		504		506		1 460			
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	4 182	522	3 254	524		526	7 437				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 339	532	6 445	534	500	536	14 284				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 274	542	956	544		546	2 230				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560	3 641	562	2 742	564		566	6 384				
TOTAL		570	18 898	572	13 398	574	500	576	31 796				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	BALANCES ELECTRONIQU												
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1	500	500											
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	500	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL AURELLO TRADING COMPANY Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

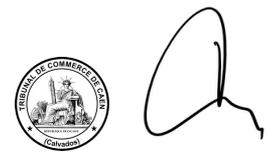
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 690
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	4 824
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	45 599
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	37 211
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	1 031
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group



Désignation de l'entreprise : EURL AURELLO TRADING COMPANY		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2017..... et clos le : 30/06/2018.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>	
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	433 221
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	433 221
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	977
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	977
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	322 165
Variation négative des stocks		145	2 099
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	22 437
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		146	19 276
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	365 981
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 68 218
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	68 218
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	433 221	
Effectifs au sens de la CVAE	023	1	
Période de référence	024	0 1 / 0 7 / 2 0 1 7 160 3 0 // 0 6 / 2 0 1 8	
Date de cessation	186	/	
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	376	1	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET 5 2 3 6 4 8 7 5 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AURELLO TRADING COMPANY

ADRESSE (voie) 19 rue Auguste Lechesne

CODE POSTAL 14000

VILLE CAEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TRAD Prénom(s) AUREL

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 26071974 N° Département 99 Commune TRIPOLI Pays LIBAN

Adresse : N° 50 Voie place CHAMPLAIN

Code Postal 14000 Commune CAEN Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET 5 2 3 6 4 8 7 5 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AURELLO TRADING COMPANY

ADRESSE (voie) 19 rue Auguste Lechesne

CODE POSTAL 14000 VILLE CAEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Table with 10 rows for subsidiaries. Each row contains fields for: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group



Handwritten signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2018**

Exercice ouvert le	01/07/2017	et clos le	30/06/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME (indiquées, cocher la case)					
Déclaration pour le régime optionnel de taxation au régime art. 209-4 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 225-1-3 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 225-1-3 quinquies C), cocher la case					
Si filiale établie en France d'un groupe étranger, soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD, indiquer le numéro de localisation (indiquer le pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
EURL AURELLO TRADING COMPANY	
SIRET	5 2 3 6 4 8 7 5 6 0 0 0 2 2
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
19 rue Auguste Lechesne	
14000 CAEN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Supérettes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	23 831				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %					
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
					PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : SELARI AUDIT ET EXPERTISE COMPTABLE LOUIS 1, rue MARTIN LUTHER KING 14280 ST CONTEST Tél : 0231736161 - du conseil : Tél : - de l'association agréée : Tél : - N° d'agrément de l'AA : <input type="text"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
---	-------------------------------------

Cegid Group



ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(e)			
	(f)			
	(g)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	6	7	8
TRAD AUREL 50, place Champlain 14000 CAEN GERANT	500	2017	6 257	75				
TRAD AUREL 50, place Champlain 14000 CAEN GERANT	500	2018	6 310	176				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES AVEC	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	3 984	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

